

Une fondation de balancier du XVIIIe siècle à Genève

Autor(en): **Bujard, Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatica svizzera**

Band (Jahr): **33-37 (1983-1987)**

Heft 143

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-171377>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PORVM, D/ D N MAGNEN-TIVS P F AG⁷. Cette forme AG, autre héritage du monnayage constantinien, a néanmoins été corrigée au cours de l'émission, puisqu'elle est remplacée par AVG sur un exemplaire de même type conservé au musée de Namur⁸.

Le revers de notre *solidus* semble unique, non seulement dans le monnayage de Magnence, mais dans le monnayage romain. Le type aux deux Victoires tenant un bouclier sera abondamment représenté dans les émissions magnentiennes mais toujours, sous le règne conjoint de Magnence et de Décence, avec l'inscription des *vota quinquennalia* et *decennalia suscepta* des deux princes. Ici il s'agit des victoires du seul Magnence. Quant aux lettres S R P, qui remplacent les habituelles formules votives, on ne peut les développer qu'en *Securitas*, *Spes* ou *Salus Reipublicae*. *Spes* est à éliminer, son sens étant plus dynastique que militaire comme le pense J.-P. Callu. Entre *Salus* et *Securitas* il semble que la seconde option soit la meilleure si on l'associe à la légende VICTORIAE AVG.

Pour expliquer l'étrangeté des détails de ce *solidus* il faut admettre qu'il s'agit d'une toute première frappe de l'atelier, dès l'annonce de l'usurpation de Magnence. Les précisions sur la titulature impériale à adopter n'avaient probablement pas été délivrées et le *procurator monetæ* a décidé de s'en tenir à la mention du gentilice du nouvel empereur. La forme AG est vieillotte. Il en est de même du diadème dont les cordonnets perlés sont très rares à cette époque, mais qu'on retrouvera bien plus tard dans le monnayage de Julius Nepos⁹. Quant au type du revers il reflète également le manque d'instructions officielles. Les deux Victoires tenant un bouclier votif sont extrêmement fréquentes dans le monnayage d'or de Constance II et de Constant et bien qu'elles n'aient pas été représentées à Arles durant ce règne conjoint, elles ont dû servir de modèle au graveur arlésien. Mais faute de connaître les instructions du pouvoir au sujet des *vota suscepta* on a inscrit l'énigmatique abréviation S R P.

En conclusion ce *solidus* a dû faire partie d'une émission précoce et hâtive, destinée probablement à une largesse d'avènement.

⁷ Id., n° 229, p. 184.

⁸ M. Thirion, Un *solidus* inédit de Magnence, Bulletin du Cercle d'Etudes Numismatiques (1964), pp. 59-60, P. Bastien, Magnence, n° 229a, p. 322.

⁹ G. Lacam, La fin de l'empire romain et le monnayage or en Italie, 455-493, II (1983), pl. CLXXIV, var. b.

UNE FONDATION DE BALANCIER DU XVIII^e SIÈCLE À GENÈVE

Jacques Bujard

L'atelier monétaire de la République de Genève a occupé de 1718 à la fin du XVIII^e siècle une salle du rez-de-chaussée de l'aile sud de l'Hôtel de Ville¹. Son matériel de fabrication comprenait un balancier acheté à Nuremberg², cette machine que l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert décrit de la façon suivante:

¹ Eugène Demole, Histoire monétaire de Genève de 1535 à 1792, Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, série in-4, t. 1, 1887, p. 47.

² Idem, p. 51.

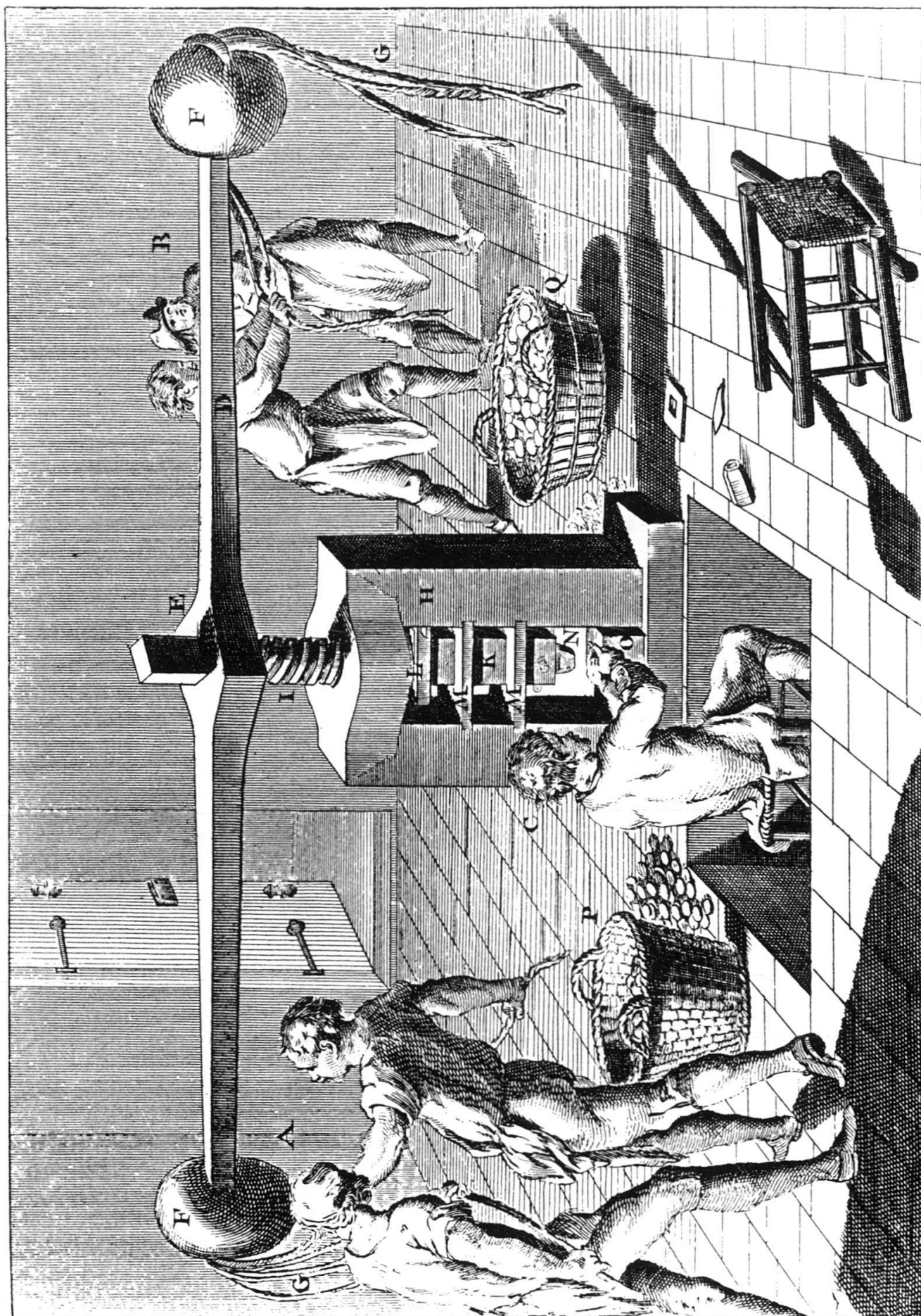


Fig. 1 Un balancier au XVIII^e siècle d'après l'Encyclopédie.

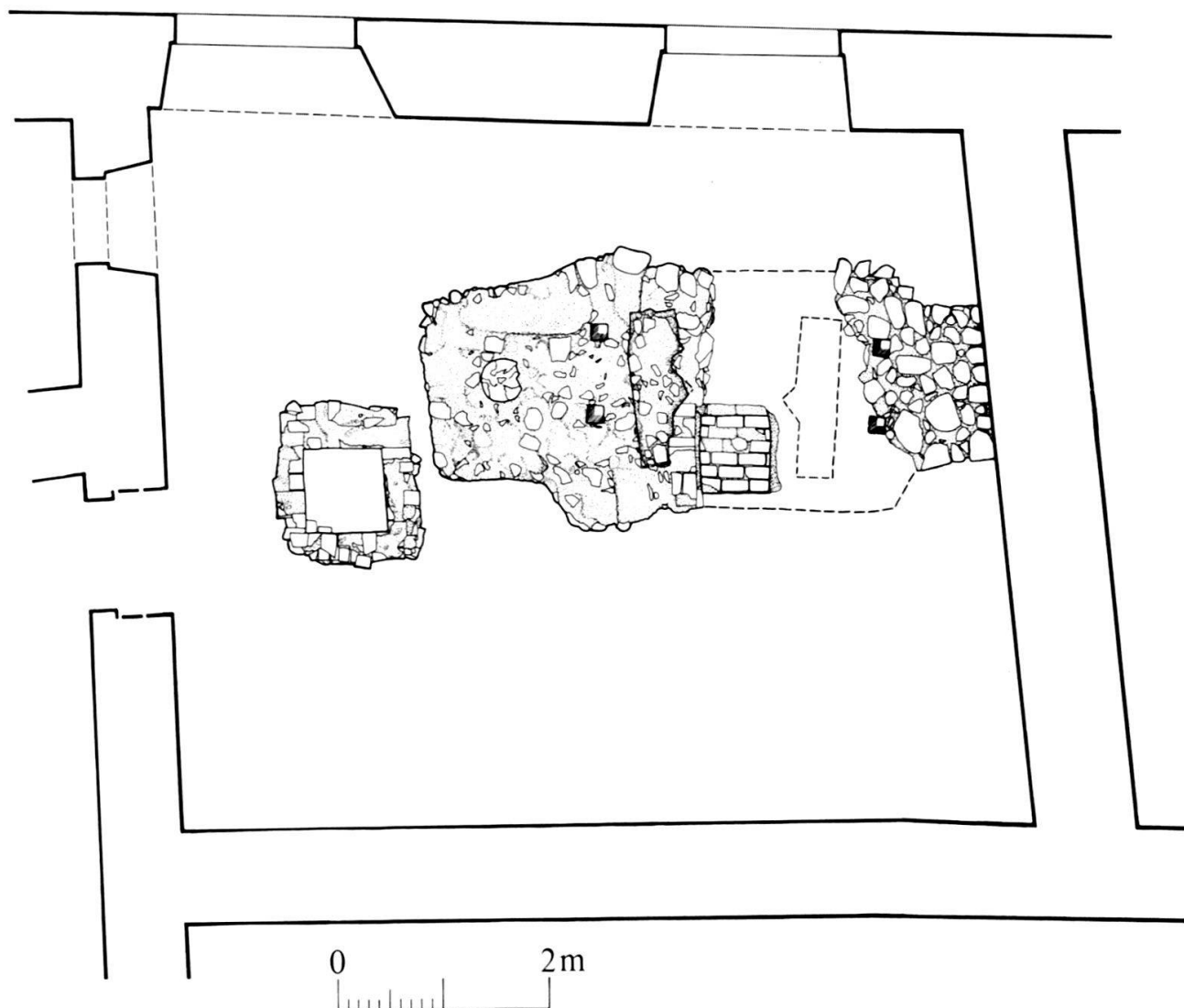


Fig. 2 Hôtel de Ville de Genève. Plan de l'ancienne salle de la Monnaie avec les fondations de machines.

«Les principales parties du balancier (fig. 1) sont le fléau, la vis, l'arbre, les deux platines & les boîtes. Toutes ces parties, à la réserve du fléau, sont contenues dans le corps du balancier [H] qui est quelquefois de fer, mais plus souvent de fonte ou de bronze. Ce corps, qui est très-massif pour soutenir l'effort du travail, est porté par un fort massif de bois ou par un bloc de marbre. Le fléau [D], qui est placé horizontalement au dessus du corps du balancier, est une longue barre de fer quarrée, garnie à chaque bout d'une grosse sphère de plomb [F]; le mouvement de cette masse fait toute la force du coup. Il y a au fléau des anneaux auxquels sont attachés des cordons [G] que des hommes tirent [A, B].

Dans le milieu du fléau est enclavée la vis [I]; elle s'engrène dans l'écrou qui est travaillé dans la partie supérieure du balancier même, & presse l'arbre qui est au-dessous [K]. A cet arbre qui est dressé perpendiculairement, & qui traverse les deux platines [M] qui servent à lui conserver régulièrement cette situation, est attaché le carré ou coin d'écusson dans une espèce de boîte [N], où il est retenu par des vis et leurs écrous. Enfin, la boîte [O] où se met le coin d'effigie est tout-au-dess[us], & solidement attachée à la partie inférieure du corps du balancier [...]. Il y a aussi un autre petit ressort à la boîte de dessous pour en détacher l'espèce quant elle a reçu l'empreinte. Enfin, il y

a au bas du balancier une profondeur qui s'appelle la fosse [C] où se tient aussi le monnoyeur qui doit mettre les flancs entre les carrés ou les en retirer quand ils sont marqués.»³

L'étude de l'ancienne salle de la Monnaie de l'Hôtel de Ville a permis au Service cantonal genevois d'archéologie⁴ de retrouver un massif de maçonnerie ayant supporté une installation correspondant en tout point à la description du balancier. Cette fondation (fig. 2), épaisse de 0,45 m, est longue de 5,30 m et sa largeur varie de 1,50 m à 2,60 m; elle s'appuie à l'une de ses extrémités contre une paroi de la salle et a été partiellement détruite par une canalisation plus récente. Plusieurs détails intéressants peuvent être relevés à sa surface: dans la partie centrale, la plus large, quatre trous carrés traversant la maçonnerie de part en part délimitent un rectangle de 2,85 m sur 0,95 m. Ce rectangle renferme le négatif d'un assemblage de poutres qui devait trouver son pendant dans la zone détruite de la fondation. Le corps du balancier reposait sur ces poutres qui amortissaient les vibrations causées par les mouvements du fléau et quatre ancrages s'enfonçant dans les trous assuraient la stabilité de la machine. La fosse abritant le «monnoyeur» a également été retrouvée; elle est carrée, dallée de carreaux de terre cuite et profonde de 0,70 m environ. A l'extrémité de la fondation opposée à la paroi est conservée la base d'un pilier cylindrique en calcaire, dont nous n'avons pu déterminer la fonction. La machine était en outre dotée, d'après les inventaires⁵, de deux fléaux de poids différents selon la taille des monnaies à frapper; l'un était en fer avec des boules de plomb et l'autre en bois ferré avec deux boules de bois.

Ces fondations datent sans doute de 1718, le balancier ne semblant pas avoir été remplacé avant sa suppression vers 1800⁶. Elles sont flanquées d'une autre base, de briques et de molasse cette fois-ci, ayant la forme d'un bassin carré de 0,80 m de côté et profond de 0,65 m, sans fond maçonné, que surmontait peut-être l'un des laminoirs ou des coupoirs de l'atelier⁷ (fig. 2).

L'étude archéologique de l'Hôtel de Ville de Genève a ainsi mis au jour un précieux témoin de la mécanisation d'une des activités importantes d'un Etat: la fabrication de la monnaie. Elle a également fait ressortir les caractéristiques d'une fondation de balancier, une structure qui n'est jamais représentée par l'iconographie ancienne.

Sources des illustrations:

Fig. 1 Recueil de planches sur les sciences, les arts libéraux et les arts mécaniques, Paris 1762-1777, vol. 8, art. Monnayage pl. 15. Photographie François Martin, Genève.

Fig. 2 Dessin Dominique Burnand et Jacques Bujard, Service cantonal genevois d'archéologie.

³ Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, publié par D. Diderot et J. d'Alembert (1751-1780), t. 10, art. Monnayage p. 665. La ponctuation et l'accentuation ont été modernisées.

⁴ L'étude de l'Hôtel de Ville a été effectuée de 1978 à 1982. L'ancienne salle de la Monnaie est occupée actuellement par la cuisine du café Papon.

⁵ Archives d'Etat de Genève, Monnaie A 1, f. 59 (inventaire du 26 mai 1750), f. 62 (5 août 1754). Monnaie B 3 (29 décembre 1774).

⁶ La date exacte n'est pas connue: Eugène Demole, Histoire monétaire de Genève de 1792 à 1848, M.D.G. série in-4, t. 2, 1892, p. 26, 44-45.